

Weyersheim

LIEN COMMUNAL - N° 71 - Juillet 2021

Infos



Comité de rédaction :
Bénédicte Bonicel
Véronique Fournaise

Comité de rédaction :
Bénédicte Bonicel
Véronique Fournaise
Christelle Mugler
Clarisse Régnier
Sylvie Roehllly
Fabienne Sorg
Michelle Weeber

Crédits photos :
Gérard Muths, Pixabay
Commune de Weyersheim

Maquette et réalisation :
Janique Gubelmann

Impression :
Absigns SAS - info@absigns.biz
Imprimé sur papier certifié PEFC

Dépôt légal :
ISSN en cours - Juillet 2021

Nouveau site internet de la commune :
<http://www.weyersheim.fr>
un site adapté aux nouveaux usages

La refonte du site a été réalisée par l'entreprise **Kardham Digital** en collaboration avec la commission communication.

- notre page **@Facebook Weyersheim - Mairie** publie des informations pratiques et ludiques en temps réel ;
- **Citykomi** émet des alertes et notifications locales.

En parallèle de toutes ces informations numériques, le bulletin municipal en version papier conserve son importance et est très attendu par nos concitoyens. Une version numérique est téléchargeable ou consultable sous forme d'un Ebook sur notre site. Si vous ne souhaitez plus le recevoir dans votre boîte aux lettres, merci d'en faire la demande à la Mairie.



Edito

Le mot du Maire

Avec toute l'équipe municipale, nous nous attendions à une année inédite, pleine de découvertes et de rencontres, mais les mois se sont succédé sans nous permettre malheureusement de venir à votre rencontre et de nous projeter dans les moments de convivialité d'une vie municipale habituelle.

Pour autant, nous avons fait face avec détermination à ce début de mandat empreint de conditions inédites, guidés par la volonté de maintenir le lien et d'œuvrer avec efficacité pour être à la hauteur de vos attentes.

Les projets suivants ont rythmé notre année :

- Le concours sur esquisses pour la réhabilitation de la mairie a été lancé et les travaux devraient démarrer courant d'année prochaine pour une livraison fin 2023.

Cette opération nous permettra de réorganiser les locaux pour plus de fonctionnalité tout en traitant la rénovation énergétique du bâtiment.

- La capacité d'accueil de notre structure périscolaire étant depuis longtemps dépassée et nos écoles ne répondant ni aux normes d'accessibilité, ni aux exigences thermiques, nous avons également engagé une étude sur le futur de nos bâtiments scolaires et périscolaires.

Le sujet est complexe et nous souhaitons recueillir vos avis et suggestions pour ce projet de grande ampleur. Nous espérons que vous serez nombreux à nous retourner le document de consultation citoyenne ci-joint en mairie. Il est également téléchargeable sur notre site.

- Nous sommes également en phase de ré-arrêt de notre Plan Local d'Urbanisme. Nous avons fait évoluer le document initial pour répondre à l'avis défavorable et aux recommandations de l'Etat. Nous y annexons

une modification du périmètre des monuments historiques en Périmètre Délimité des Abords. L'aire de protection des 500 mètres autour de l'église sera ainsi revue pour apporter davantage de cohérence.

- La commission communication a œuvré activement à la refonte de notre site internet qui a fait beaucoup pour mieux vous informer et vous offrir plus d'interactivité.

L'application CITYKOMI, à télécharger sur vos portables, nous permet de vous informer en temps réel de tout événement intervenant sur la commune ou la Communauté de communes.

- Après 18 mois de mise en beauté, les travaux de notre église Saint-Michel se sont achevés fin avril. L'inauguration officielle est prévue le 26 septembre 2021.

- Les chantiers de la passe à poissons et du lotissement «les Hauts de la Zorn» sont également en phase de finalisation.

Vous avez été nombreux à nous interpeller sur les incivilités croissantes (vitesse excessive, stationnement sauvage et gênant, deux-roues bruyants, tags sur les équipements publics, déchets jetés sur la voie publique...).

Même si la répression reste souvent le seul moyen de persuasion efficace, un minimum de respect les uns envers les autres est primordial pour bien vivre ensemble.

J'espère de tout cœur que les circonstances permettront une reprise rapide des activités pour toutes les associations. La vie du village se trouve réellement appauvrie avec l'arrêt des animations culturelles et sportives. Je crois en la capacité du monde associatif à rebondir après cette période inédite.

Je tiens à souligner le travail exceptionnel des directeurs d'écoles, enseignants, directrice et animateurs de notre structure périscolaire qui ont adapté les pratiques aux différents protocoles qui se sont succédés. Sans oublier les enfants que je félicite pour leur exemplarité. Que ce soit avec l'école à distance, le respect de la distanciation ou le port du masque..., ils ont fait preuve d'une capacité d'adaptation extraordinaire.

Je remercie chaleureusement toute l'équipe des agents, techniques et administratifs, qui grâce à leur expérience et leur collaboration ont fait de ce début de mandat une année de transition réussie.

Il est certain que l'arrivée des beaux jours ne fait qu'amplifier nos envies de liberté et d'évasion et l'espoir d'un retour à la «vraie» vie se profile.

Alors, au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite à toutes et à tous de vivre un bel été.

***Ich wensch euch a scheener
Sommer un bliewe Gsund !***

Sylvie Roehlly



Compte administratif 2020

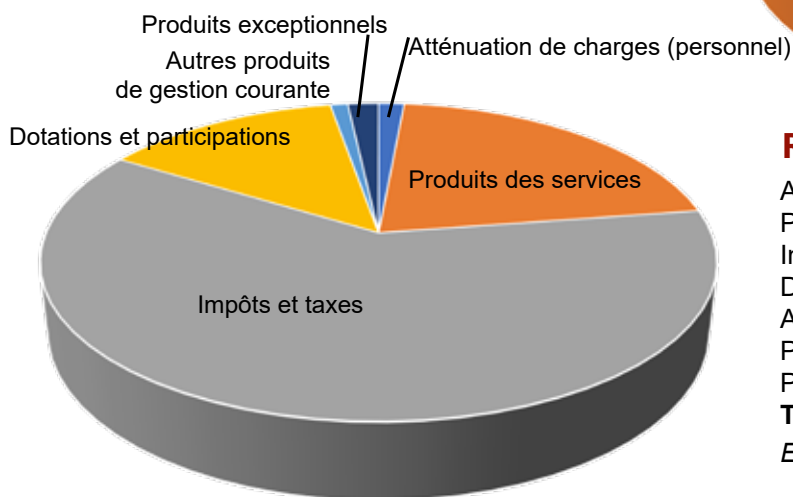
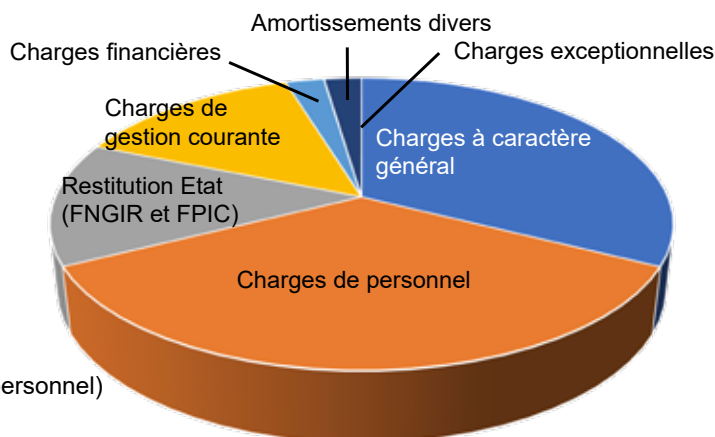
Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur l'année civile.

En date du 25 mars 2021, le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2020 qui relève un excédent de 903 433 €.

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (rémunérations, achats de services, intérêts, dotations aux provisions...) ainsi que ses recettes courantes (produits des impôts, ventes de services, dotation globale de fonctionnement reçue de l'Etat, produits financiers, reprises de provisions...).

Dépenses de fonctionnement 2020

Charges à caractère général	583 838 €
Charges de personnel	630 291 €
Restitution Etat (FNGIR et FPIC)	245 547 €
Autres charges de gestion courante	253 090 €
Charges financières	42 780 €
Charges exceptionnelles	600 €
Amortissements divers	41 524 €
Total	1 797 670 €



Recettes de fonctionnement 2020

Atténuation de charges (personnel)	39 419 €
Produits des services	572 210 €
Impôts et taxes	1 650 747 €
Dotation et participations	364 306 €
Autres produits de gestion courante	26 940 €
Produits financiers	7 €
Produits exceptionnels	47 473 €
Total	2 701 102 €
<i>Excédent de fonctionnement</i>	<i>903 432 €</i>

La section d'investissement retrace les opérations de nature patrimoniale, soit en dépenses, les dépenses d'équipement de la collectivité, les subventions d'investissement qu'elle verse et le remboursement du capital des emprunts contractés dans le passé ; soit en recettes, l'épargne brute, les subventions d'investissement reçues, la dotation de l'Etat, la compensation de la TVA sur les investissements et les nouveaux emprunts de l'exercice.

Dépenses d'investissement 2020

Opérations patrimoniales et d'ordre	313 634 €
Remboursement des emprunts	272 585 €
+/- value cessions d'immobilisations	21 973 €
Immobilisations incorporelles	7 128 €
Immobilisations corporelles	352 975 €
Immobilisations en cours	333 033 €
Total	1 301 328 €

Recettes d'investissement 2020

Opérations d'ordre de transfert	41 524 €
Opérations patrimoniales	313 634 €
Participation FCTVA, taxe aménagement, divers	657 515 €
Subventions d'investissement	311 827 €
Virement de la section de fonctionnement	175 988 €
Total	1 500 488 €
<i>Excédent d'investissement</i>	<i>199 160 €</i>

Résultat de clôture

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	1 797 669 €	Dépenses	1 301 328 €
Recettes	2 701 103 €	Recettes	1 500 488 €
Résultat	903 434 €	Résultat	199 160 €
Résultat antérieur reporté	1 327 722 €	Résultat antérieur reporté	-175 988 €
Résultat de fonctionnement	2 231 156 €	Résultat d'investissement	23 172 €

Total résultat de clôture 2 254 328 €



Budget

2021

Le budget communal est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année civile. Il se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

En date du 25 mars 2021, le conseil municipal a approuvé un budget primitif d'un montant de 7 802 163 €, soit 4 663 606 € en section de fonctionnement et 3 138 557 € en section d'investissement. Il s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement 2021

Charges à caractère général	805 990 €
Charges de personnel	731 200 €
Restitution Etat (FNGIR et FPIC)	261 700 €
Dépenses imprévues	10 000 €
Autres charges de gestion courante	314 780 €
Charges financières	35 000 €
Charges exceptionnelles	5 800 €
Amortissements divers	16 000 €
Total	2 180 470 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>2 483 136 €</i>
Total	4 663 606 €

Recettes de fonctionnement 2021

<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>2 231 155 €</i>
Atténuation de charges (personnel)	20 000 €
Produits des services	433 650 €
Impôts et taxes	1 577 991 €
Dotations et participations	358 300 €
Autres produits de gestion courante	27 000 €
Produits financiers	10 €
Produits exceptionnels	15 500 €

Total 4 663 606 €

Dépenses d'investissement 2021

Opérations imprévues	100 000 €
Opérations patrimoniales / d'ordre	2 000 €
Remboursement des emprunts	250 000 €
Immobilisations incorporelles	47 000 €
Immobilisations corporelles	1 804 539 €
Immobilisations en cours	935 018 €
Total	3 138 557 €

Recettes d'investissement 2021

Virement de la section de fonctionnement	2 483 136 €
Solde d'exécution reporté	23 172 €
Produits des cessions	20 000 €
Opérations d'ordre de transfert /patrimoniales	18 000 €
Participation FCTVA, taxe aménagement, divers	386 909 €
Subventions d'investissement	207 340 €
Total	3 138 557 €

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes mais par l'Etat à compter du 1er janvier 2021.

En contrepartie, le taux de la Taxe Foncière Propriétés Bâties 2020 du département est transféré aux communes.

Le reste est compensé par l'Etat. Par conséquent, les taux s'établissent comme suit :

	2020	2021
Taxe foncière bâtie	5,48%	18,65%
Taxe foncière non bâtie	26,26%	26,26%
Cotisation Foncière des Entreprises	15,02%	15,02%
Taxe d'habitation	14,32%	0

Il est à souligner que le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021.
Taux d'endettement par habitant de la commune de Weyersheim : 508 € par habitant au 31/12/2020
Taux d'endettement moyen national des communes de la même taille (entre 2000 et 3500 habitants) : 930 € par habitant au 31/12/2019.

Agents Municipaux

Service administratif

ANDRE Sandrine
Directrice Générale des Services



Service culturel

GUBELMANN Janique



MARTIG Inès

Service technique

KIEGER Anthony



MEYER Franck



ULRICH Anne



WURTZ Rachel



ZILLIOX Daniel

ATSEM

Agents spécialisés
des écoles maternelles



ZILLIOX Edith



ROBERT Yannick

SCHWAAB Christophe



GUNTHER Camille



MULLER Fabienne



Jimmy ZILLIOX



ZILLIOX Mylène

BRUCKERT Yvan (En disponibilité)
URLACHER François

Festivités 2021

■ Cérémonie du 8 mai Croix du combattant



Les récipiendaires de la Croix du Combattant Emile Boos (2ème en partant de la gauche) et Gérard Muths (4ème en partant de gauche).



La commémoration du 8 mai a été célébrée en comité restreint pour des raisons sanitaires.

Le Maire Sylvie Roehly, les adjoints et des représentants des anciens combattants étaient présents. Merci à Christophe Clauss, membre de la Musique Municipale qui a apporté

de la solennité à ce moment. Lors de cette cérémonie, M. Raskovaloff, président de l'UNC, a remis la Croix du Combattant à M. Emile Boos et à M. Gérard Muths, appelés sous les drapeaux lors de la guerre d'Algérie.

La Croix du Combattant est une décoration honorifique française décernée aux anciens combattants des conflits impliquant l'armée française.

■ Jeanne HUSS 100 ans

Nous sommes extrêmement heureux de rendre hommage à notre nouvelle centenaire.

Jeanne HUSS, née WEIBEL, vient en effet de fêter ses 100 ans le 7 juin 2021.

Née à Ohlungen, Jeanne a grandi dans une famille de quatre enfants et a fréquenté l'école communale.

Elle a été employée de maison dans une famille haguénovienne jusqu'à son mariage avec Joseph HUSS le 16 avril 1945.

Le couple s'est alors installé à Weyersheim. Quatre enfants, Marlyse, Jean-Paul, René et Richard, sont venus égayer leur foyer. Sa vie a été rythmée par l'éducation des enfants, l'entretien de la maison et l'exécution de petites tâches agricoles.

Neuf petits-enfants et huit arrière-petits-enfants ont agrandi la famille et font la fierté de Jeanne.

Depuis le 1er janvier 2017, Noah, son arrière arrière petit-fils, la comble de bonheur.

D'un caractère jovial, toujours encline à rire et à plaisanter, Jeanne a toujours aimé passer du temps dans son jardin, s'adonner au tricot et par-dessus tout danser et lire des romans (a romanel).

Au fil des ans, son état s'altérant, ces activités sont devenues plus difficiles et Jeanne profite maintenant d'un soir de vie paisible dans sa maison auprès de son fils Richard.

**Nous lui souhaitons
encore de douces années
auprès des siens.**



Délibérations du Conseil Municipal

Novembre 2020

- Actualisation des baux à ferme et prés pour 2020 : le fermage passe de 1,17€ à 1,18 € par are, la location de prés passe de 1,43 € à 1,44 € par are.
- Refus du Conseil Municipal de participer financièrement à l'acquisition d'un radar mobile de contrôle de vitesse mutualisé entre les différentes communes relevant de la compétence de la Gendarmerie de La Wantzenau.
- Afin de mettre l'accent sur une dimension intercommunale, approbation de la Convention Territoriale Globale de la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2020-2024 en lieu et place du dispositif Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) arrivé à échéance le 31 décembre 2019.
- Approbation de la Convention R-GDS (Réseau et Gaz de Strasbourg) relative à l'occupation domaniale pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève en hauteur.

Décembre 2020

- Signature d'une nouvelle convention de gestion de l'accueil périscolaire avec l'ALEF (Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation). Cette convention est valable à partir du 1er septembre 2020 pour une durée de 2 ans.
- Création d'un poste d'agent technique à temps complet à compter du 4 janvier 2021 pour faire face à la charge de travail croissante du service technique en raison de l'agrandissement du village et du passage au zéro phyto.
- Subvention au Centre Culturel de Hoerdt de 279,50 € pour l'accueil d'enfants de Weyersheim au Centre de Loisirs de Hoerdt pendant la période estivale.
- Subvention de 4.502,50 € à la Société Hippique de Hoerdt pour améliorer et mettre aux normes ses installations. Pour rappel, le produit de la taxe sur les paris hippiques est réaffecté chaque année aux communes de la Communauté de Communes.

- Subvention de 833 € à l'école élémentaire pour le projet Graine de Cirque au bénéfice de 49 enfants du CP et 49 enfants du CE1/CE2.
- Subvention de 708 € à la Musique Municipale pour l'achat de partitions.

Janvier 2021

- Lancement de la procédure de délimitation d'un périmètre plus adapté des abords de l'église Saint-Michel classée monument historique. Au sein de ce périmètre tous les projets de travaux doivent être soumis à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
- ONF Actions pour 2021 : approbation de l'état prévisionnel des coupes. Le montant des travaux s'élève à 2 160,00 € H.T pour les travaux d'entretien et à 4 800,00 € H.T pour les travaux d'investissement.
- Revalorisation des chèques déjeuner accordés au personnel à 8 € avec une prise en charge de la Commune de 50 %.
- Pour les mois de juillet et d'août, création de deux postes d'agents techniques saisonniers destinés au recrutement de jeunes pour exécuter divers travaux d'entretien. L'âge requis est de 16 ans révolus.

Février 2021

- Réaménagement des locaux de la mairie avec approbation du cahier des charges et de la réalisation du projet, pour un montant de travaux de 1 380 000€ HT.
 - Demande d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de la rénovation de l'éclairage public pour passer du sodium en led dans diverses rues.
- Ces travaux vont consister à remplacer les lampadaires complets de la rue de la Dîme et de la rue Creuse dans le cadre du réaménagement de la voirie par la Communauté de Communes de la Basse Zorn et à remplacer les lampes des lampadaires dans les rues Baldung-Grien,



Fossés, Garance, Veaux, FX Mathias, Cerf et Château.

- Convention avec Orange pour l'enfouissement des réseaux aériens dans la rue de la Dîme et la rue Creuse.
- Convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour environ 17 jours.
- Adhésion à la Convention-cadre de partenariat de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial : les travaux de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial peuvent bénéficier d'une aide plafonnée à 5 000€ et les travaux d'amélioration thermique peuvent également bénéficier d'une aide plafonnée à 5 000€. La commune s'engage à compléter ces aides pour les propriétaires réalisant des travaux de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial, pour un montant compris entre 1 000 et 5 000 € selon le taux modulé en vigueur pour l'exercice en cours.

- Mise en place du Conseil d'Exploitation de la régie photovoltaïque. Le bureau est constitué du Maire et des adjoints et de Mme Sandrine André, directrice de la régie.



Février 2021 (Suite)

Approbation du compte administratif 2020 de la régie photovoltaïque

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Réalisé)

DEPENSES (mandats émis) :	23 584,32 €
RECETTES (titres émis) :	22 490,69 €
SOLDE d'exécution de l'exercice :	-1 093,63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (Réalisé)

DEPENSES (mandats émis) :	13 891,29 €
RECETTES (titres émis) :	16 680,69 €
SOLDE d'exécution de l'exercice :	2 789,40 €

Pour mémoire

002 Déficit FONCT. N-1 reporté	-18 557,78 €
001 Solde d'exécution d'INV. reporté	97 230,53 €

Résultat global de clôture du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEFICIT	-19 651,41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	EXCEDENT	100 019,93 €
RESULTATS CUMULES		+ 80 368,52 €

Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement au c/002

Déficit de fonctionnement reportés pour un montant de - **19 651,41 €** inscrits à l'exercice 2021 en DEPENSES.

Affectation au c/001

Solde d'exécution d'investissement reporté correspondant à l'excédent de l'année 2020 de la section d'investissement, soit **100 019,93 €**, inscrits à l'exercice 2021 en RECETTES.

Mars 2021

• Lancement d'un marché public pour la désignation d'un maître d'œuvre pour la rénovation thermique globale, la restructuration et la mise en conformité du bâtiment de la Mairie. Ceci se fera par le biais d'un concours restreint sur esquisse pour la sélection de trois équipes de maîtrise d'œuvre.

• Lancement d'un nouveau marché pour le recrutement d'un bureau d'études en charge de poursuivre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et pour la prise en compte des points à réétudier. Le marché de maîtrise d'œuvre initial est désormais caduc depuis fin 2020. Le nouveau marché public permettra de terminer la procédure engagée il y a 4 ans.

• Signature d'un avenant à la convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'ATIP pour poursuivre l'élaboration du PLU.

• Approbation d'une convention de prestation de service à vocation environnementale dans le cadre de la mise en place des zones de non traitement. Cf article p.15 de ce journal.

• Attribution des prix du concours des maisons fleuries 2020 pour un montant de 300 €.

• Convention de mise à disposition d'un système de caméras pour l'enregistrement des matchs de football. Les enregistrements sont diffusés en temps réel au public via une plateforme en ligne. La commune étant propriétaire du terrain de football, la

signature d'une convention avec la société Fuchs qui installe le système de caméras est obligatoire. L'installation, la maintenance et la désinstallation ne sont pas à la charge de la commune.

• Mise en place de périodes d'astreintes d'exploitation pour les agents techniques de la Commune dans les cas suivants :
- Interventions pour la gestion des locations des salles communales. Ces astreintes seront mises en place selon le planning de location des salles.
- Surveillance et gestion des cours d'eau en cas d'événements climatiques imprévus.

Ces interventions seront mises en place selon les conditions météorologiques ou sur demande.

• Création d'un poste d'agent technique principal 2ème classe à temps complet à compter du 1er mai 2021.

• Vote du budget. Cf page 5.

• Décision de ne pas augmenter les taux des taxes locales en 2021.

Attribution de subventions au titre de l'année 2021 :

Amicale des SAPEURS POMPIERS	2 140€
Chorale Ste CÉCILE	155€
Musique Municipale	2 300€
Association S'Klenderfel	100€
ALEF pour les P'tits Loups	125 000€
Association de Tir St Sébastien	800€
Association de Tir St Sébastien	4 200€
Collège BG de Hoerd	0€
Le Toit Haguenovien	150€
Ecole Élémentaire	5 235€
Ecole Maternelle	2 300€
Jeunesse au Plein Air 67	100€
Centre socio-culturel de Hoerd	500€
Compagnie NI	1 000€

TOTAL 143 980€

Conseil Municipal des Enfants



■ Installation des jeunes

En octobre 2020 ont eu lieu pour la dixième fois les élections du Conseil Municipal des Enfants (CME). Seize candidats des classes de CM1 se sont présentés. Huit ont été élus pour une durée de 2 ans.

Le 20 mars 2021, l'installation des nouveaux élus du mois d'octobre, a enfin eu lieu. Elle s'est faite en présence d'élus de Weyersheim et de Bietlenheim. En effet trois jeunes de Bietlenheim ont également été installés par le Maire de Bietlenheim, Patrick Kieffer. Huit jeunes nous ont quittés avec beaucoup de regrets mais forts de leur expérience, ils vont pouvoir se présenter au Conseil Intercommunal des Jeunes. Ils ont pour certains pris la parole pour parler de leur vécu. Cette cérémonie solennelle n'a malheureusement pas pu se faire en présence des parents pour des raisons sanitaires. Pour ces mêmes raisons, très peu d'actions ont pu être réalisées.

Les 8 nouveaux membres du CME

- Pauline Bonicel
- Camille Chemouni
- Evana Conrad
- Marine Feltz
- Morgane Klein
- Alicia Kuhn
- Diane Muguet
- Juliette Wolfer



Les élus de 2018 quittent leur siège au bout d'un mandat de 2 ans :

- Nina Broyer
- Cassandra Conrad
- Pauline Huber
- Naëlle Jung
- Lilyan Lauth
- Solène Reiss
- Léo Vogt
- Elsa Wolfer

■ Avec le CIJ, on s'engage !



En septembre le Conseil Intercommunal des Jeunes de La Basse-Zorn, qui existe depuis 2016, sera renouvelé pour un 3ème mandat de 2 ans. Pourront être candidats, les jeunes nés entre 2005 et 2009 des sept communes du territoire (Hoerd, Weyersheim, Geudertheim, Bietlenheim, Kurtzenhouse, Weitbruch et Gries).

Les jeunes élus s'engagent pour dynamiser les actions en faveur de la jeunesse du territoire. C'est également un formidable espace d'expression pour l'apprentissage de la citoyenneté.

Parents et jeunes, restez connectés, de plus amples informations vous seront communiquées d'ici cet été.



**La sonnerie
a retenti,
l'école est finie.**

Après 26 années passées à enseigner dans notre village, Elisabeth Ritter part à la retraite. Elle a rejoint l'école de Weyersheim en 1995 : «Pour la petite histoire : j'avais postulé à l'école élémentaire alors que je ne la connaissais pas mais je venais observer les courlis cendrés dans le Ried de Weyersheim et c'est ce qui a dirigé mon choix. Et le temps a passé...»

Durant toutes ces années, elle s'est investie dans sa mission avec conviction et passion. Soucieuse du bien-être des enfants, elle a également su faire preuve d'exigence pour permettre à chacun de progresser et d'apprendre. Elle avait toujours à cœur de proposer de nouveaux projets à ses élèves.

Nombreux sont les parents, les jeunes et les moins jeunes qui lui sont reconnaissants pour toutes ces années passées à enseigner dans notre école et à contribuer à la réussite de nos enfants.

**Longue et belle retraite
Mme Ritter et surtout MERCI.**

■ Bernard Spielmann



Bernard Spielmann nous a quittés le 25 avril 2021.

Après une carrière professionnelle bien remplie au sein de la police ferroviaire de la SNCF, il est resté fidèle à notre village, à son village dont il était véritablement une figure. Toujours de bonne humeur et pressé de raconter la dernière blague ou la dernière anecdote, il n'hésitait pas à rendre service autour de lui. Bernard aimait les gens.

Son club de cœur c'était le Tennis Club de Weyersheim dans lequel il a œuvré depuis sa création en 1982. Il y a occupé différentes fonctions dont celle de Président dans les dernières années. Bernard était le pilier du Ten-

nis Club, tout le monde reconnaissait son dynamisme, sa générosité et sa disponibilité. Quand il y avait un problème, Bernard trouvait toujours la solution et surtout mettait la main à la pâte.

Mais Bernard était aussi pédagogue dans l'âme. Durant de nombreuses années, il a assuré l'entraînement et l'encadrement des jeunes du club n'hésitant pas à les accompagner avec son épouse Michèle pour les différentes compétitions.

Chacun d'entre nous aura certainement le souvenir d'un moment agréable passé avec Bernard Spielmann au sein du Tennis Club ou dans la vie de notre commune.



■ Charles ZILLIOX

Charles Zilliox nous a quittés en avril dernier.

Il a intégré la musique de Weyersheim en 1948 en qualité de trompettiste.

De 1960 à 1975, la musique était en veille par manque de musiciens mais assurait tout de même les animations des cérémonies officielles et quelques prestations avec une dizaine de musiciens dont Charles.

Il aimait jouer de la musique et pour assouvir sa passion, il s'est également engagé auprès de la musique de Kilstett, plus active à cette époque. En 1975, lors de l'arrivée de jeunes musiciens issus de l'école de mu-

sique, les répétitions hebdomadaires ont repris. Charles était ravi d'être entouré de nouveaux trompettistes.

En 1978, l'association devient la «Musique Municipale de Weyersheim» et tourne à plein régime avec Charles à la 1ère trompette. Malgré la reprise des activités de la musique de Weyersheim, il est toujours resté fidèle à ses amis de Kilstett et a su formidablement concilier ses engagements de part et d'autre.

Il a également joué un rôle lors du jumelage des orchestres de Rot-Am-See et Weyersheim en proposant la candidature de cette ville allemande à la recherche d'un ensemble d'harmonie français.



Devenu le doyen des musiciens, Charles a pris la décision, il y a environ 3 ans, de cesser de jouer au sein de la Musique Municipale.

Toujours présent, avec sa trompette, lors de toutes les cérémonies officielles, il participait aussi volontiers aux soirées récréatives de la société ainsi qu'aux assemblées générales.



■ Emile LEMBLÉ

Sacristain honoraire, il nous a quittés en ce début d'année.

L'église était sa 2ème maison.

Il y était tous les jours pour remplir ses missions. Il préparait et assistait à

toutes les messes, remplissait tous les travaux annexes, s'occupait éga-

lement, d'ouvrir et de fermer l'église quotidiennement. En homme généreux, il répondait toujours présent aux sollicitations : préparation pour les concerts, aide aux catéchistes lors des répétitions avec les enfants, présence lors des contrôles de sécurité. Nous perdons également la mémoire de l'église. Emile avait acquis de grandes connaissances concernant son histoire, son entretien et le métier de sacristain.

A toute question, Emile avait la réponse.

Prévoyant et consciencieux, il nous a transmis énormément d'informations. Il était prédestiné à devenir sacristain.

D'abord enfant de chœur, puis lecteur, il est devenu sacristain et a servi avec fidélité et dévouement, durant 31 années, la paroisse et l'église. Il a pris sa retraite bien méritée en 2013.

**Décès survenus en 2020
manquants dans le
Lien Communal de janvier 2021**

MUTHS née HUSS Marie Elise
90 ans - Le 4 janvier

ZIMMERMANN née HUSS Joséphine
99 ans - Le 4 janvier

HUSS née HUSS Joséphine
86 ans - Le 2 janvier

VIX Gérard - 84 ans - Le 15 janvier
BOHR Bruno - 65 ans - Le 25 mars



Une montre littéraire !

Une nouveauté à la médiathèque : la menuiserie WERNERT a réalisé une superbe montre en bois sur mesure selon la maquette de Gaël Malot.

Des présentoirs placés aux différentes heures permettent de mettre en valeur des ouvrages.

La médiathèque, seul lieu culturel ouvert

Depuis la fin d'année 2020 et après le deuxième confinement, les bibliothèques sont les seuls lieux culturels qui ont été ouverts au public.

La médiathèque Le Trait d'Union et son équipe de bénévoles n'ont pas chômé ces derniers temps !

Plus de 11 000 prêts à ce jour, 1 280 ouvrages acquis depuis le début d'année et 90 nouveaux inscrits en 2021.

Même si les animations étaient limitées à six personnes (initiation tablette, cours d'anglais, activités pour les NAP et scolaires, conte bébés-lecteurs, atelier poisson d'avril, cœur pour la fête des mères, rencontre d'auteur, conférence sur la cybercri-

minalité, animations scrabble, ...), elles ont pu avoir lieu dans le respect des gestes barrières pour le plus grand bonheur de tous.



Le portage d'ouvrages à domicile, un vecteur de lien social



Erna Fiard,
une des bénéficiaires du service.

Ça y est c'est parti ! Angèle et Eliane, bénévoles, sont en charge de ce nouveau service de la médiathèque.

Une fois par mois elles vont à la rencontre des seniors et du public empêché qui se sont inscrits afin de leur livrer des ouvrages : romans, livres en gros caractères, documentaires, revues, CD, DVD, jeux, liseuses, tablettes...

Plus que du portage, c'est aussi un échange et un dialogue qui s'instaurent entre la bibliothécaire et l'utilisateur.

Vous souhaitez bénéficier de ce service ? Rien de plus simple :

- Inscription par téléphone à la médiathèque Le Trait d'Union au 03 88 68 07 64 ou par mail bibliotheque@weyersheim.fr.

Un rendez-vous est pris pour le premier portage.

Lors de cette première visite, la bibliothécaire vous présente l'ensemble des possibilités et cerne vos goûts et vos besoins.

En service de portage à domicile, vous pouvez vous faire livrer jusqu'à 10 documents pour une période d'un mois. Les documents peuvent être réservés par téléphone ou par mail.

- Service réservé aux abonnés de la Médiathèque Le Trait d'Union.

Possibilité de s'inscrire à tout moment avec création d'une carte lecteur lors du premier portage.

- Livraison sur Weyersheim
- Visite sur RV
- Service gratuit qui peut être arrêté sur demande.

La Compagnie Ni en résidence au Trait d'Union !

Jean-Nicolas Broyer, comédien circassien weyersheimois, fonde en 2015 la Compagnie Ni, à la demande expresse de son Léon intérieur qui cognait à la porte pour exister. Le premier spectacle **Des Pieds et des Mains** est créé la même année, mêlant les arts du cirque et le monde burlesque. Depuis sa création **Des Pieds et des Mains** a été joué plus de 200 fois en France et en Europe.

En 2020, la compagnie prépare son nouveau spectacle, suite des aventures du premier volet :

Léon saves the world !*

Il abordera des thèmes d'actualité comme l'écologie et la migration. **Si Léon est toujours grognon C'est qu'il a encore de bonnes raisons La Terre se prend pour un radiateur**



Et ses habitants humains ne font que des bêtises. Pour faire face aux événements, il va devoir surmonter ses propres tourments !

La commune de Weyersheim soutient la compagnie dans cette nouvelle production. Elle lui a accordé une subvention et a mis à sa disposition la salle du Trait d'Union pour ses répétitions de **Léon saves the world !**

En échange, après plusieurs semaines en résidence à la médiathèque, Jean-Ni Broyer a présenté son spectacle en cours d'élaboration à des élèves de l'école élémentaire. Après chaque représentation, les élèves ont pu échanger sur cette création,



la mise en scène, le personnage de Léon et les différents métiers techniques du spectacle vivant.

**Léon sauve le monde !*

Spectacle

L'Origastelet... Les artistes du pli
Théâtre rue Piétonne

Samedi 4 septembre - 15h

L'Origastelet décline mille et un plis en petites histoires pleines de sagesse et de folie. La petite scène autoportée, véritable boîte à malices, est au centre du spectacle. Autour d'elle se déploie un univers philosophique et poétique non dénué d'émotion, mêlant théâtre d'objets et interactivité, qui puise ses racines dans l'art de l'origami et le conte d'inspiration japonaise.

1h. Tout public, dès 4 ans. Sur inscription.

Conférence

«Géobiologie, recherche de perturbations naturelles et artificielles»
avec Charles Wanner

Vendredi 15 octobre - 19h30

Quelles sont les perturbations naturelles et artificielles ?
Comment les détecter et les éviter ?
Comment trouver des veines d'eau pour un puits ?
Comment choisir la bonne implantation du lit dans votre chambre à coucher ?

Une conférence interactive avec l'auteur pour répondre à vos questions.

2h. Public adulte. Sur inscription.

La médiathèque recherche des bénévoles !

Vous voulez rencontrer d'autres personnes ?
Vous désirez vous impliquer dans la vie locale ?
Vous avez envie d'occuper votre temps libre ?

Vous souhaitez faire partager votre goût de la lecture ou de la musique ?

Alors pourquoi pas vous ?

Nous avons besoin de vous pour renforcer notre équipe de bénévoles.

Les activités en bibliothèque sont très variées :
accueil des publics, prêt de documents, informatique, animations,
équipement des documents...

Venez découvrir un univers que vous ne soupçonnez pas !

«Le bénévolat c'est se faire plaisir, accroître la confiance en soi,
gagner en indépendance, obtenir de la reconnaissance... »

Le personnel de la médiathèque
se tient à votre disposition pour satisfaire votre curiosité.

Médiathèque Le Trait d'Union

85, rue Baldung-Grien 67720 WEYERSHEIM

Tél : 03 88 68 07 64

bibliotheque@weyersheim.fr - <https://mediatheque-weyersheim.bibli.fr>

Lundi 10h-12h - Mardi 16h-19h - Mercredi 10h-12h et 14h-17h

Vendredi 15h-19h - Samedi 10h-12h30 et 14h-16h

2ème dimanche du mois 10h-12h

La ludothèque est ouverte
le 1er et 3ème samedi de chaque mois de 10h à 12h.

Concours

de nouvelles

15 personnes ont participé au concours de nouvelles proposé par la médiathèque Le Trait d'Union. Les 3 premiers lauréats de chaque catégorie ont été récompensés par des Chèque Lire®. Vous pourrez les consulter en ligne sur le site de la médiathèque.

Catégorie jeunes de 14 à 18 ans

1er prix 100 € : Mlle Sade Rodrigues de Freitas

«Missive d'un ultime adieu»

2ème prix 80 € : Melle Hermione Ivert «Un voyage imprévu»

Catégorie adultes à partir de 19 ans

1er prix 100 € : M. Paulin Philippe «De qui tenir»

2ème prix 80 € : M. Hug David «Fissure temporelle»

3ème prix 50 € : Mme Ernewein Brigitte «Le nouveau départ»

Bravo à tous les participants de ce premier concours littéraire !

Catégorie jeunes de 14 à 18 ans

1er prix 100€ : Mlle Sade Rodrigues de Freitas

Extrait : Missive d'un ultime adieu

Chère amie, vieil amour ...

J'ai longtemps hésité à vous écrire ces quelques mots. A vrai dire, il est souvent dur de trouver les bons dans ce genre de circonstances. Mon esprit est encore embrouillé alors que je me perds entre ces lignes. Vous m'avez faite perdre le fil de mes pensées plus d'une fois vous savez. Je ne m'autorise habituellement pas à laisser aller mon imagination divaguer à votre sujet. Mais lors de cette soirée, seulement un court instant, vous habitez plus que jamais mes pensées. Ma bonne amie, si vous saviez à quel point mon

cœur souffre de votre absence. Veuillez m'excuser si ces mots sont trop francs, trop bruts. Mais ils sont plus que vrais. Cela ne fait que quelques jours que nous sommes séparées, et pourtant chaque fois que le soleil se lève, mon cœur se languit de votre présence. Il crie son envie insatiable de vous retrouver et de ne battre plus que pour vous, vous seule.

Ma chère moitié, si seulement vous saviez... Je vous ai écrit des centaines de poèmes que je ne vous ai jamais envoyés ; j'ai pensé des milliers de mots que je ne vous ai jamais dits,

j'ai rêvé des millions de gestes que je n'ai jamais effectués. J'ai rangé tous ces mots, toutes ces pensées dans le coffre-fort de mon âme en peine. Les ignorants, pensant qu'en détournant le regard, ils disparaîtraient. Cette théorie était erronée.

Constamment jalouse de celui à qui vous appartenez. Des regards amoureux qu'il vous envoie, des tendres caresses qu'il vous offre, et des baisers qu'il dépose sur vos lèvres.

Je ne saurais dire pourquoi je vous aime autant. Est-ce le son délicat de votre rire qui me fait chavirer, ou...

Catégorie adultes à partir de 19 ans

1er prix 100 € : M. Philippe Paulin

Extrait : De qui tenir

Mattéo fronça les sourcils en pénétrant dans la maison de retraite. Il en détestait l'odeur, un mélange de produits de nettoyage avec un arrière-goût d'éther qui lui rappelait les hôpitaux. Il s'adressa à la préposée de l'accueil qui tapait sur son ordinateur. Sur l'écran, Mattéo, pourtant peu versé dans la technologie, identifia une feuille de données Excel.

- Je viens voir ma mère, Adriana Pistoresi, Je suis son fils. Est-ce qu'elle est dans sa chambre ?

La femme, une quadragénaire ordinaire, en blouse rose, qui portait lunettes et chignon, le regarda comme s'il posait une question incongrue. Mattéo s'imaginait qu'elle allait lui répondre :

«Où voulez-vous qu'elle soit ?».

Mais la femme lui confirma simplement qu'elle se trouvait effectivement dans sa chambre.

Mattéo arpenta les couloirs, qu'il connaissait par cœur jusqu'à la porte de sa mère. Il frappa discrètement, et, comme aucune réponse ne lui parvenait, se composa un visage enjoué et ouvrit lentement la porte.

La pièce était petite, bien éclairée, et l'espace en était principalement occupé par un grand lit. Sa mère y était recroquevillée, les yeux fermés. Mattéo vit tout de suite que quelque chose n'allait pas. Il s'approcha du lit, vaguement inquiet, et constata que sa mère portait un pansement sur

l'œil droit et qu'une tache violacée en débordait jusque sur la joue.

- Marna, demanda-t-il doucement, que t'est-il arrivé ?

La vieille gémit imperceptiblement du fond de ses oreillers et regarda son fils.

- Mattéo, mon fils, je suis contente de te voir. Tu viens si rarement...

Mattéo fit une grimace de dépit. Il se sentait toujours coupable dans cette maison de retraite en présence de sa mère.

- Marna, tu sais bien, les affaires, je voyage beaucoup. Je viens aussi souvent que je peux.

La vieille s'en laissait rarement conter, il le savait bien, mais curieusement la litanie habituelle ne vint pas...

Ecologie & biodiversité



Transition énergétique

La commune de Weyersheim s'engage dans la transition énergétique.

En signant un contrat de fourniture d'électricité 100% renouvelable avec ÉS, la commune de Weyersheim fait un nouveau geste pour l'environnement.

323 MWh sont nécessaires pour alimenter durant une année les écoles et bâtiments administratifs de notre village ainsi que l'ensemble de l'éclairage public. A travers le contrat d'électricité verte conclu entre la commune et ÉS, c'est cette même quantité d'électricité qui sera produite à partir de sites de production d'électricité d'origine renouvelable et réinjectée dans le réseau électrique à travers le mécanisme des garanties d'origine.

Ainsi la commune de Weyersheim participe pleinement à la transition énergétique en soutenant le développement des énergies hydraulique, éolienne, solaire, géothermique ou encore la biomasse.

Pour mieux recycler, triions correctement

Trier c'est donner une seconde vie aux emballages et aux déchets, et chacun de vos gestes de tri contribue à préserver votre environnement. Bac jaune ? Bac bleu ? Déchèterie ?

Il n'est pas toujours évident de s'y retrouver.

Le **MEMOTRI** peut vous aider. Utilisez le lien ci-dessous :

<https://www.memotri.com/miniguide/ou-jeter-quoi?>

Mise en place des Zones Non Traitement

Des zones de non traitement ont été définies afin de protéger les habitants.

Une convention ayant pour objet de régir les rapports, devoirs et obligations entre l'exploitant et la commune est établie. Elle est conclue pour une période de 8 ans.

Elle définit les emplacements des bandes fleuries ou en herbe (profondeur 5m de large minimum).

Pour la commune de Weyersheim les surfaces prises en compte sont d'environ 25 ares sur 500 mètres linéaires. L'entretien assuré par l'exploitant agricole, comprendra à minima une fauche d'entretien par an en fin de saison et un nouveau semis tous les 4 ans de la bande fleurie.

Une indemnité sera versée par la commune au bénéfice de l'exploitant agricole au titre de la rémunération du service à vocation environnemental. Elle sera de 20€ l'are au bénéfice de l'exploitant qui participera à l'opération (sur la base du volontariat).



Passe à poissons



■ Un nouvel équipement pour le moulin de Weyersheim : la passe-à-poissons

Afin d'assurer la libre circulation de toutes les espèces de poissons mais aussi des sédiments dans la Zorn, le moulin hydraulique de Weyersheim - D'Wirscher Mehl, datant du XVIII^{ème} siècle, se dote d'une passe-à-poissons.

Composé de treize bassins successifs en cascade pour rattraper la différence de niveau entre l'aval et l'amont du moulin, l'aménagement est installé dans le bras de décharge et est entré en fonction au mois de mars 2021.

Initié en 2016 par l'Association Fluviale du Zornried, le projet a été confié

en 2019 au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) de par sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), en collaboration avec la commune de Weyersheim et la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

En amont de ces travaux, un diagnostic environnemental a été mené pour préserver et déplacer les espèces piscicoles présentes dans le cours d'eau mis à sec pour les travaux, dont notamment un mollusque aquatique protégé, l'*Unio crassus*, mais aussi pour sélectionner les arbres à conserver.

Dès la fin des terrassements et du gros œuvre, des travaux de végétalisation ont été entrepris pour compenser l'abattage réalisé et remettre en état le site. Le chantier devrait être finalisé d'ici l'été 2021.

L'obstacle formé par le Moulin devient ainsi franchissable par les poissons !



Unio crassus, espèce de moule vivant dans les eaux de la Zorn





■ Divers travaux dans Weyersheim

- La mise en place d'une climatisation à la Médiathèque Le Trait d'Union améliore le confort des lecteurs et des bénévoles.
- Des caméras ont été installées au Trait d'Union.
- Une nouvelle aire de jeux fait le plaisir des enfants dans le lotissement des Hauts de la Zorn.
- Une toute nouvelle structure de jeux a été installée dans la cour de l'école maternelle.
- Un banc a été installé place de la Mairie.
- Des poubelles ont été mises en place à différents endroits afin que notre village soit plus propre.
- Des sachets pour les déjections canines sont à disposition des propriétaires de chiens à plusieurs endroits dans le village.
- Des replantations d'arbres sont en cours rue des Mésanges et rue Baldung-Grien.



■ Nouveaux panneaux pour votre confort

Bas de la rue F.X. Mathias



Rue du Neufeld



Rue des Champs



Rue des Fossés



Passage de la médiathèque

Afin d'améliorer la circulation, de nouvelles signalisations ont été mises en place à différents endroits. Nous comptons sur votre civisme pour le respect de ces nouvelles indications.



Travaux rue de la Dîme

Le renouvellement de l'assainissement de la rue quant à lui a déjà été réalisé en 2018.

En parallèle, la mise en souterrain des réseaux secs (téléphonie, éclairage public) a démarré mi-mai et s'achèvera fin juillet.

Le chantier a débuté début mars avec le remplacement total du réseau d'eau potable et des branchements individuels. Les deux conduites de 60mm de diamètre sont remplacées par une conduite unique de 150mm. Cette intervention se terminera début juillet.

Les travaux de voirie débuteront le 1er juillet. La fin des travaux est prévue fin octobre. Le projet est piloté par le bureau d'études Soderef avec le service technique de la Communauté de communes de la Basse-Zorn et avec la Commune de Weyersheim.

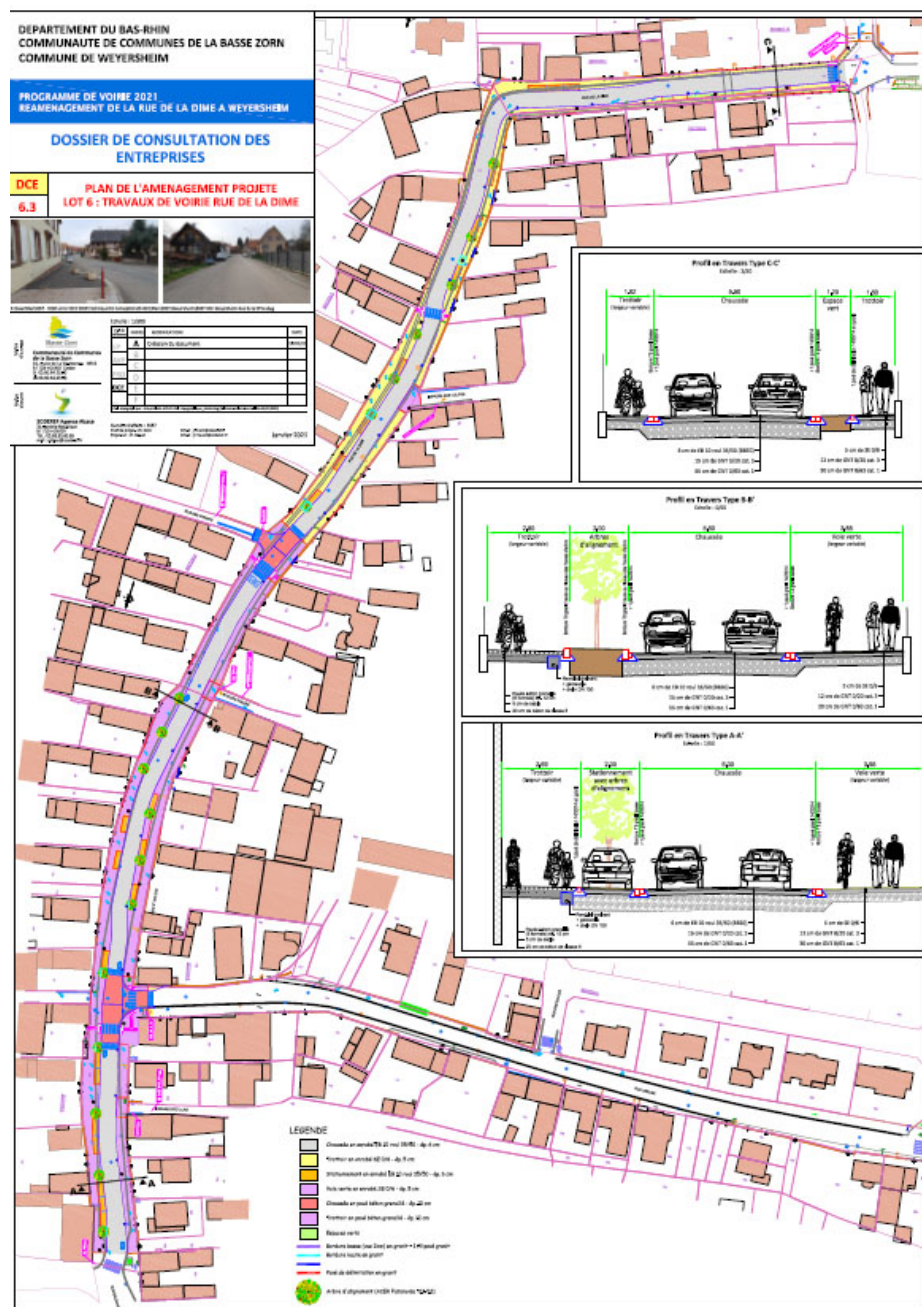
Financement par la Communauté de communes :

Réseaux d'eau potable 207 384 €
Réseaux secs 189 015 €
dont 74 973 € pour l'éclairage à la charge de la commune
Voirie 459 557 €

Total 855 956 €

Une subvention de 100 000 € a été octroyée fin 2020 par le département du Bas-Rhin dans le cadre du Fonds de Soutien aux communes suite à la crise sanitaire.

Une 2ème subvention a été demandée dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'éclairage.





■ Restauration intérieure de l'église Saint-Michel

Le chantier qui devait durer une année est enfin terminé. Démarré en octobre 2019, la fin des travaux était prévue en septembre 2020, mais un certain nombre d'imprévus en ont décidé autrement : le décès de l'architecte maître d'œuvre du chantier, l'effet COVID au niveau des entreprises mais aussi des travaux supplémentaires découverts au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Finalement, la réception des travaux a eu lieu jeudi 29 avril 2021.

Notre belle église est entièrement rénovée et rayonne à nouveau de toute sa splendeur. Le maître autel, les autels latéraux et la chaire à prêcher laissent maintenant apparaître leurs belles couleurs que plus personne ne soupçonnait. Elles étaient cachées

sous une épaisse couche de vernis rendu opaque par le temps.

C'est avec un grand plaisir que les paroissiens ont retrouvé leur lieu de prière pour célébrer ensemble la messe de Pâques.

Grâce à cette rénovation, notre église a également acquis une certaine célébrité. En effet, un reportage télévisé sur la restauration du maître autel, classé aux monuments historiques, lui a été consacré dans l'émission «Des Racines et des Ailes» sur France 3 en janvier 2021.

Cette rénovation est l'aboutissement d'un projet qui a mûri plus de 10 ans, étant donné l'ampleur des travaux envisagés. Une étroite collaboration entre le conseil de fabrique et la municipalité a permis de traiter avec efficacité tous les dossiers administratifs



et de mobiliser les soutiens financiers de l'Etat et du Département.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui de près ou de loin ont contribué, grâce à leur générosité, à la réussite de ce beau projet et invitons toute la communauté villageoise à visiter ce remarquable édifice au détour d'une promenade en famille ou amis au cœur même de Weyersheim.

En journée, l'église est accessible par la porte latérale. Bonne visite !

Le Conseil de Fabrique.

■ Le nouveau cimetière

L'aménagement de notre nouveau cimetière est presque achevé.

Vous y trouverez :

- Des tombes classiques ;
- Des tombes à urnes pouvant recevoir quatre urnes ;
- Le puits du souvenir : lieu où les cendres sont déposées anonymement (cf photo) ;
- Le jardin du souvenir : endroit engazonné où les cendres sont enterrées de manière anonyme ;
- Un columbarium qui sera mis en place lorsque celui du cimetière actuel sera complet ;

- Des rosiers du souvenir : un rosier avec un réceptacle dans le sol pouvant accueillir les cendres de deux personnes et une plaque nominative. Les rosiers sont entretenus par la commune.

Le cimetière est accessible tous les jours de 8h à 21h. Les portes s'ouvrent et se ferment automatiquement.





La section EEDM de Weyersheim en temps de COVID 19 !

La pandémie a marqué le fonctionnement de la société toute entière et par conséquent celui de l'association **Enfants Espoir du Monde** et de notre section.

Après le succès du petit-déjeuner le 23 février 2020, la plupart des activités ont été mises en sommeil.

La tombola a pu avoir lieu permettant un bénéfice conséquent pour l'association.

Une pensée pour Gérard Voltzenlogel, très impliqué dans cette action, dont nous déplorons le décès récent.

L'appel à dons de fin d'année a abouti à un résultat dépassant les attentes grâce aux généreux donateurs.

De belles initiatives méritent d'être soulignées :

- la boutique **Tout Compte Fée** a remis un chèque de 650 € provenant de la vente de masques artisanaux ;
- la remise d'un chèque de 950 €, produit de la tombola du **Club de Basket local**, tombola initiée avec la collaboration de jeunes en service civique en milieu sportif.

Le but de notre engagement peut ainsi être atteint à travers le soutien aux

écoles des Gommiers et de l'Asile à Haïti, malgré une année 2020 perturbée.

A titre d'exemple, une nouvelle citerne d'eau potable de 18 m3 a été financée, la source d'eau étant tarie par la sécheresse.

La nouvelle année 2021 a encore débuté sous le signe de la Covid, empêchant notamment le déroulement du petit-déjeuner festif tant apprécié !

La belle initiative de la communauté des paroisses locales, pour l'action de carême des enfants du catéchisme, a eu un succès inespéré : grâce à la vente de primevères, 1200 € ont été remis à la section, ainsi que des dons dédiés à la cantine scolaire de l'Asile.

Espérons le retour des beaux jours, sans virus, pour reprendre les manifestations traditionnelles, surtout le fameux baeckeoffe prévu le 7 novembre 2021 !

L'association compte sur la confiance des donateurs qui sont assurés de la meilleure gestion possible des fonds envoyés dans les centres aidés.

Visitez le site [www.eedm .fr](http://www.eedm.fr)



Ramassage de papiers

Près de 3 bennes ont été remplies, soit 21,9 tonnes, lors du dernier ramassage de vieux papiers organisé par l'APEPA. Un grand merci encore à vous tous qui conservez bien précieusement publicités, journaux, magazines ou le fruit de vos tris. Merci aussi à tous les bénévoles qui sillonnent le village en tracteur ou en voiture pour collecter tout cela. Les bénéfices de cette action sont reversés aux écoles sous forme de subvention pour des projets ou des sorties de classes.

Le prochain ramassage aura lieu en octobre 2021.



Nettoyage de printemps

Plus de 80 bénévoles se sont retrouvés samedi 27 mars 2021 pour le nettoyage annuel de notre ban communal.

Les participants ont sillonné les abords de Weyersheim et des déchets de toutes sortes ont été ramassés.

Etant donné les conditions sanitaires, des groupes de 6 personnes ont été constitués et le temps convivial habituel à l'issue du nettoyage n'a

pas eu lieu. Chaque participant s'est vu remettre un pack sécurité (gilet jaune et triangle) ainsi qu'un lapin de Pâques en chocolat.

La commune remercie les associations participantes ainsi que les citoyens pour leur motivation.

Merci de faire honneur à leur travail en maintenant notre village et ses abords propres.

Matinée citoyenne

Une nouvelle fois, la municipalité a invité toutes les bonnes volontés à se joindre aux élus pour désherber manuellement les massifs et le cimetière de la commune.

Munis de gants, de binettes, de leur gilet jaune, les volontaires se sont donné rendez-vous le samedi 5 juin dans la cour de l'atelier communal.

Les équipes formées et les consignes données, les bénévoles sont partis dans la bonne humeur à l'attaque des mauvaises herbes. De la bonne humeur mais aussi du courage, il en fallait parfois beaucoup ! De nombreux massifs envahis par les mauvaises herbes, l'étaient aussi par d'autres indésirables...

En effet, certains propriétaires de chiens confondent encore régulièrement massifs ou espaces verts avec des espaces d'aisance pour toutous. Nous invitons ces propriétaires à respecter les lieux publics et à ramasser les crottes de leur chien.

Durant près de 4 heures, les bénévoles avaient à cœur de nettoyer massifs, trottoirs, cimetière.

La tâche était immense et consistait surtout à soulager, un peu, les agents

communaux chargés de l'entretien des massifs. L'idée de la matinée citoyenne est aussi d'impulser le travail de désherbage, de propreté qui devrait concerner chacun.

Pourquoi prêter main forte aux agents techniques de la commune ? N'est-ce pas leur rôle de nettoyer les massifs de la commune ?

Depuis le 1er janvier 2017, la Loi Labbé interdit l'usage de produits phytosanitaires sur le domaine public. Cette interdiction s'applique aux particuliers depuis le 1er janvier 2019.

Le désherbage manuel est une bonne nouvelle pour la santé publique et la planète mais il nécessite beaucoup de temps et de main-d'œuvre.

Il faudrait embaucher trois fois plus de personnel pour remplacer les désherbants chimiques mais cela impliquerait des charges financières importantes.

Il est temps pour nous d'adopter de nouvelles habitudes et des gestes citoyens élémentaires :

- contribuer à la propreté du village en nettoyant et désherbant trottoir et caniveau devant sa maison ;

- participer à l'entretien des massifs qui embellissent la rue et mettent en valeur chaque propriété ;

- éduquer son chien en lui apprenant à faire ses besoins dans le caniveau ; ramasser les crottes laissées par son toutou.

Retenir qu'il est important de **«Faire ensemble pour bien vivre ensemble»**



Associations



■ Basket-Ball

& pandémie



Résilience et adaptation : voilà le résumé de cette saison 2020-2021 qui, à peine entamée, a été stoppée par la reprise de la pandémie.

Après un arrêt total en novembre, les jeunes ont pu retrouver le chemin de la salle en décembre, mais avec des restrictions : pas de contact donc pas de passe et chacun son ballon.

Forcément, cela limite sérieusement la pratique d'un sport collectif. Pourtant, nos jeunes sont venus en nombre et se sont concentrés sur le travail de la technique individuelle.

Janvier, nouveau coup d'arrêt avec la fermeture complète des salles.

Début février, la situation ne s'améliorant pas et les perspectives de réouverture s'éloignant, les encadrants du Weyersheim Basket-Ball ont décidé de reprendre l'entraînement mais uniquement à l'extérieur, à l'arrière de l'Espace W.

Cela rappellera certainement aux anciens des souvenirs du premier terrain de basket de Weyersheim, rue St-Michel !

Malgré des conditions météo souvent difficiles, les jeunes étaient à nouveau présents au rendez-vous tous les mercredis et samedis.

C'est une grande satisfaction de les voir motivés malgré tout. L'encadrement a su faire preuve d'imagination et sortir du cadre strictement basket-ball, avec de nouveaux exercices pour ne pas tomber dans la routine. Les enfants restent actifs en continuant à pratiquer une activité sportive et c'est bien là l'essentiel. Les parents se sont pris au jeu en se mettant à la pétanque sur le terrain voisin durant les entraînements de leurs enfants.

L'installation de deux paniers fixes supplémentaires par la commune permet de pratiquer dans de meilleures conditions mais aussi d'organiser des tournois ouverts au plus grand nombre quand les restrictions sanitaires seront levées.



Centenaire de la SSW un siècle de passion du football à Weyersheim



La Société Sportive de Weyersheim célèbre fièrement deux centenaires : le centenaire de la fondation du club en 1920 par des pionniers du football après le 1er conflit mondial et le centenaire de son antre mythique, le Stade de la Zorn, dont l'aménagement, commencé en 1921, s'acheva en 1922 lors d'une grande fête populaire organisée pour son inauguration. Cette liesse populaire et cette flamme des pères fondateurs ne se sont jamais éteintes à la SSW qui a connu de belles épopées et fait aujourd'hui partie avec son riche palmarès des clubs de football phares du nord de l'Alsace.

Institution marquante du paysage associatif de la Basse-Zorn, la SSW fut fondée en 1920 par des passionnés du football. Son premier président Charles KLEIN, «Sândels Charel», était entouré d'un comité qui comptait parmi ses membres fondateurs Anselme HILD, le père du fameux «Max» HILD, futur entraîneur du Racing et du FCM, et grand père de l'actuel président Patrice HILD. Les joueurs porteurs du fameux maillot rayé bleu-ciel et blanc commencèrent à s'affirmer sous les présidents successifs : Auguste ZILLIOX, Geoffroy DAEFFLER et Georges JUNG. Ils furent 4 fois champions d'Alsace de première division AGR entre 1936 et 1939 ! Le club pratiquait également l'athlétisme et le basket.

La SSW paiera un lourd tribut à la guerre, puisque trente de ses membres vont périr au champ d'honneur ou seront portés disparus. Mais le club se reprend et engage ses équipes reconstituées dans la compétition, continuant sa progression sous les présidents successifs :



Joseph KLEINMANN, Paul SCHNEIDER, Charles JUNG, Charles GAESSLER et Florent HILD ; puis en 1962, sous la présidence de Joseph HOLENDER, elle accède enfin en 1ère Division, où elle se maintiendra pendant quatre saisons.

Après René KIEGER et René ROEHLLY, c'est le maire Charles KLEIN qui assure la présidence lors d'une période difficile, avant de confier sa charge à Michel HEISSLER en 1968. Celui-ci va propulser l'équipe fanion vers les sommets. Dans les années 70, la SSW figure régulièrement en tête de classement. Lors de la saison 1976/77, l'équipe fanion accède à la Promotion d'Honneur, grâce à la détermination du président HEISSLER, de l'entraîneur Xavier ZILLIOX et du délégué Robert ROLLET.

En 1980, Jean-Louis HUSS reprend les rênes du club et remporte en 1982 la Coupe du Crédit Mutuel, l'an-

née même du centenaire du Crédit Mutuel de Weyersheim. A partir de 1985, Victor MOOG va s'efforcer au cours de ses sept années de présidence de moderniser le club et de le mener vers la réussite sportive. Ainsi de nouveaux statuts sont adoptés en 1987 et en 1989 l'équipe fanion manque de très peu la montée en division supérieure. Le club va développer sa section des jeunes, notamment le foot à 7.

En 1992, Daniel GAESSLER prend la présidence pendant douze saisons successives. A l'issue de sa première saison à la tête du club, l'équipe 1 devient championne de Division 1 et monte en championnat de Promotion. Elle jouera souvent les premiers rôles et se maintiendra pendant sept saisons jusqu'en 2000, année où elle connaîtra les affres de la relégation en Division 1. Puis à l'aube des années 2000, la SSW, rajeunie et renouvelée, réalise une épopée spectaculaire.



Associations

■ Centenaire de la SSW (suite)



Elle effectue deux montées successives lors des saisons 2001/2002 puis 2002/2003 avec l'entraîneur Jean-Louis CODAZZI. La SSW connaîtra la consécration lors de la finale mémorable du 29 juin 2003 au Stade de la Zorn avec la conquête historique du titre de «Champions d'Alsace» par les joueurs du Président Sam GAESSLER.

En 2004, Patrice HILD reprend le flambeau et assure la présidence d'un club dont l'équipe fanion est installée en Promotion d'Excellence (PE). Lors des cinq saisons suivantes, sous la houlette de l'entraîneur Jean-Marie SCHNEPF, le palmarès de la SSW va encore s'enrichir avec une victoire en Coupe Crédit Mutuel en 2005, puis un titre de championne de PE en 2007, avec l'accession en championnat d'Excellence 67. La SSW se maintient à ce niveau durant deux saisons avant de redescendre en PE à l'intersaison 2009.

Pascal VOGT devient l'entraîneur en chef de la SSW en 2009 pour deux saisons. Il impulse la remontée de l'équipe fanion en Excellence dès 2010, avec un nouveau titre

de «Champions d'Alsace» à la clé. Les entraîneurs successifs, Richard MAZERAND, Denys FEIDT puis Pierre FANCELLO, poursuivent cette œuvre à la tête de l'équipe 1, couronnée par de nouvelles victoires en Coupe Crédit Mutuel : en 2014 face au FCE Schirrhein, puis en 2017 contre l'AS Kilstett lors de la finale du 50ème anniversaire de la Coupe Crédit Mutuel et enfin en 2019 où la SSW ramène pour la 5ème fois la Coupe Crédit Mutuel, en s'imposant contre le FR Haguenau 2, et en remportant dans la foulée le Challenge Michel Lucas de la Super Coupe d'Alsace du Nord contre Niederlauterbach, vainqueur du secteur de Wissembourg.

L'Equipe Seniors 1 du duo d'entraîneurs Eric OTT et Cédric MEHL, leader au classement 2019-2020 du championnat de Régional 2 lors de l'arrêt des compétitions en raison de la pandémie, accède ainsi en championnat de Régional 1 l'année même de son Centenaire ! Après dix années d'affilée passées en Excellence 67/ Régional 2 et après avoir raté de peu l'accession en Division d'Honneur/Régional 1 pas moins de 6 fois consécutivement depuis 2014 (2ème

en 2014, 3ème en 2015, 2ème en 2016, 2017, 2018 et 4ème en 2019), l'équipe Seniors 1, longtemps considérée comme le «Poulidor» de l'Excellence, accède ainsi au plus haut échelon régional, une première dans son histoire. Le 5 septembre 2020, pour son premier match en R1, la SSW s'impose 3-0 face au FC Sarrebourg au Stade de la Zorn et s'installe en tête du classement avant de terminer la saison à la deuxième place.

Les autres équipes de la SSW ne sont pas en reste, car les équipes réserves sont également très actives et ont connu plusieurs montées ces dernières saisons. L'équipe 2 du coach Francis HINTERAUER et du délégué Frédéric BECK a remporté en 2015 la finale de la Coupe Décathlon, un trophée qui manquait au palmarès du club, et a décroché quatre montées successives en championnat, jusqu'en «Promotion d'Excellence», qui porte désormais le nom de «District 1».

La dynamique Section des Jeunes, dirigée successivement par Gilbert KOERIN, Patrice ZILLIOX et Raphaël GEUS, remporte régulièrement des





titres, présageant d'un bel avenir pour les graines de champions de la SSW. Le club consolide sa structure et diversifie son activité avec une section féminine depuis 2014 sous la houlette de Laurine et Pippo DI-RUZZA, couronnée par plusieurs titres de championnes.

La SSW a également la chance de disposer de magnifiques installations au Stade de la Zorn.

En effet, de nouveaux locaux socio-éducatifs, club-house, vestiaires ont été inaugurés en septembre 2013.

Le terrain a été agrandi et mis aux normes. Toutes ces réalisations ont pu se faire grâce au soutien sans faille de la commune.

Désormais le club, toujours présidé par Patrice HILD, dispose des infrastructures qui lui permettent de grandir sereinement.

La SSW compte actuellement 280 licenciés et une quinzaine d'équipes, présentes dans toutes les catégories d'âge.



Festivités du Centenaire

Les festivités du Centenaire ont été chamboulées par la situation sanitaire, mais la SSW espère pouvoir organiser les événements suivants :

Samedi 19 et dimanche 20 juin 2021 : Week-end des jeunes des U7 aux U18.

Dimanche 1er août 2021 : Tournoi séniors & vétérans avec repas champêtre - Remise de médailles aux dirigeants et bénévoles méritants.

Samedi 2 octobre 2021 : Fête de la bière à l'Espace W, avec le chanteur alsacien Robin LEON et l'Orchestre DECLIC.

Vendredi 31 décembre 2021 :
Bal du nouvel an à l'Espace W avec l'orchestre GYN FYZZ.

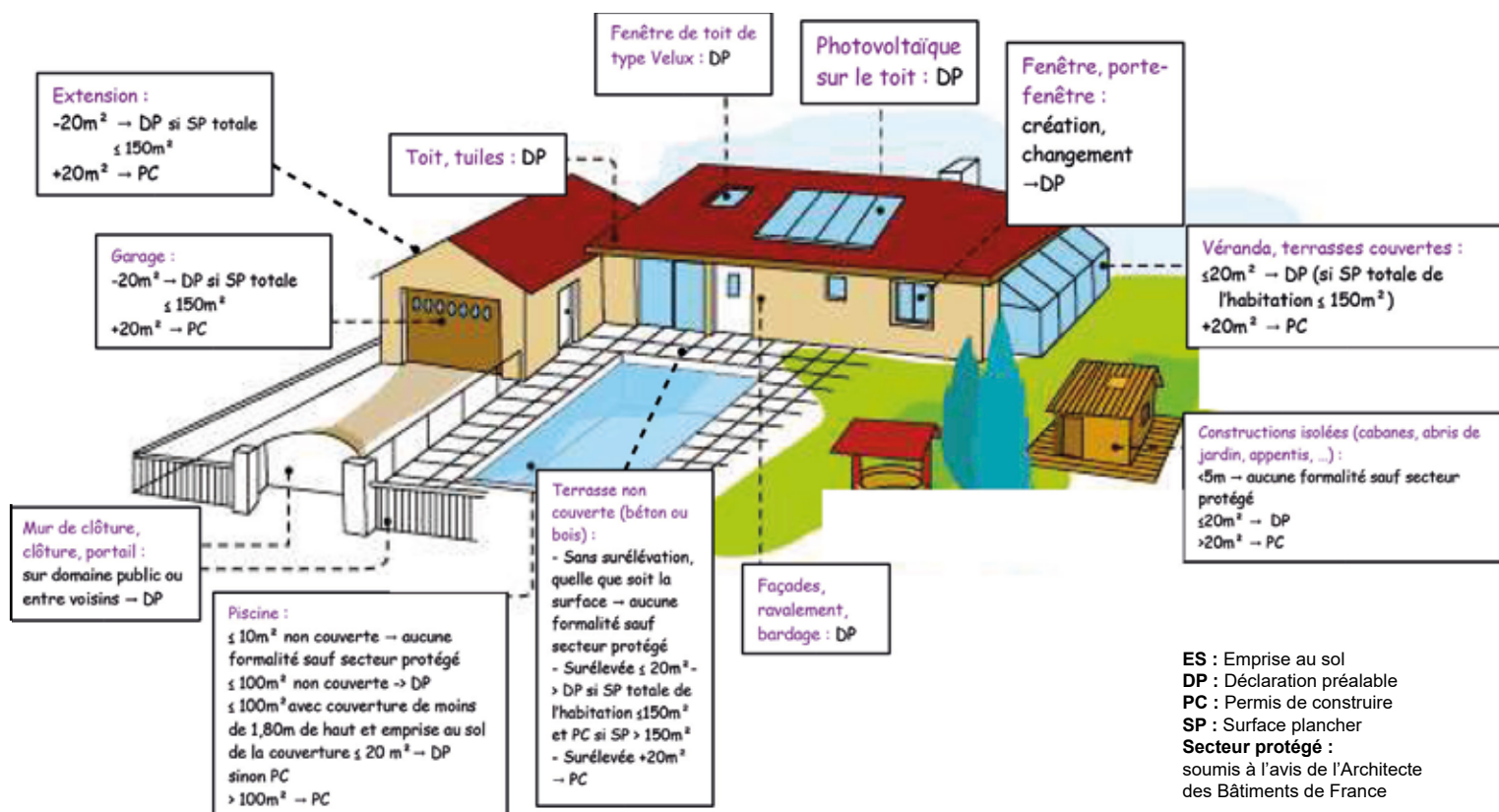
Été 2021 : Grand match de gala avec le racing pour le centenaire du Stade de la Zorn.

Renseignements et inscriptions : weyersheim.ss@alsace.lgef.fr - Tél. 06 60 27 28 35

Urbanisme

Quand demander un permis de construire, d'aménager ? Quand faire une déclaration préalable ?

Les formulaires d'urbanisme sont disponibles sur le site du service public :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>



Cette liste n'est pas exhaustive et pourra différer selon les spécificités de votre projet. Pour avoir des informations détaillées, merci de vous adresser en mairie.

ATTENTION ! : Même si aucune autorisation n'est exigée, il faut malgré tout respecter les règles stipulées dans le règlement d'urbanisme.

Permis de construire avec un recours à architecte pour :

- une extension d'une construction qui a déjà plus de 150 m² de SP,
- une construction de plus de 150 m²,
- dès lors que l'extension (SP) atteint ou fait dépasser les 150 m²,
- dès que le permis est déposé par une personne morale,
- pour les agriculteurs et sociétés agricoles au-delà de 800 m².

Tous les travaux qui entraînent la disparition partielle ou totale d'un bâtiment sont soumis à permis de démolir.

L'urbanisme en ligne

Service du cadastre : www.cadastre.gouv.fr

Pour imprimer à partir d'une adresse ou de ses références cadastrales un plan cadastral d'une parcelle

MA RECHERCHE

MON COMPTE

Identifiant
Mot de passe
SE CONNECTER

Mot de passe oublié
Inscription
Visite guidée

N° de voirie et rue
Lieu-dit
Ville, Commune
Code Postal
Département
Choisir

Afficher 10 résultats par page
RECHERCHER

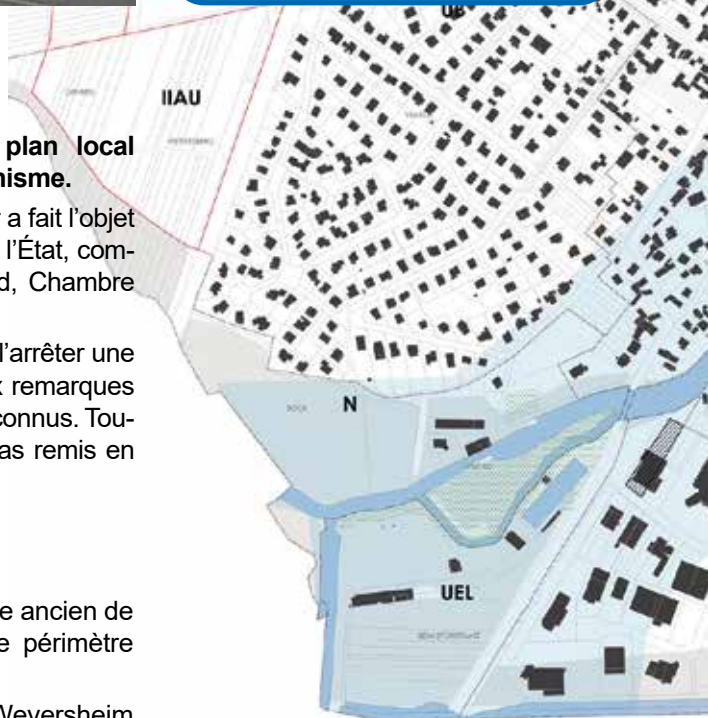
Préferer une recherche par références cadastrales



Le calendrier prévisionnel du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme devrait être arrêté en **juillet 2021**.

L'enquête publique pourrait avoir lieu en **décembre 2021**.



■ Élaboration du PLU

La commune de Weyersheim a engagé l'élaboration d'un plan local d'urbanisme en 2017 afin de mettre à jour son document d'urbanisme.

Le document a été arrêté une première fois en juillet 2019. Le dossier a fait l'objet d'une consultation des Personnes Publiques Associées (Services de l'État, communauté de communes de la Basse Zorn, PETR d'Alsace du Nord, Chambre d'agriculture ...).

Les avis rendus nécessitent de faire évoluer le dossier de PLU et de l'arrêter une nouvelle fois. La Municipalité travaille sur le sujet pour répondre aux remarques formulées et mieux prendre en compte les enjeux environnementaux connus. Toutefois, les objectifs initiaux de dynamique démographique ne sont pas remis en cause.

La dimension patrimoniale renforcée

Conjointement à l'élaboration du PLU, la commune s'est engagée dans la modification du périmètre des Monuments Historiques en Périphérie Délimitée des Abords, en collaboration avec les Architectes des Bâtiments de France.

Il s'agit de faire évoluer l'aire de protection des 500 mètres autour de l'église Saint-Michel pour apporter davantage de cohérence. L'objectif est de mieux tenir compte des réelles co-visibilités entre le monument et le reste du vil-

lage, ainsi que du caractère ancien de l'urbanisme inclus dans le périmètre de protection.

Le patrimoine ancien de Weyersheim est riche. La base de données Mérimée du Ministère de la Culture inventorie plus de 70 maisons anciennes. Le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration va renforcer la protection des maisons alsaciennes en mettant en place des dispositifs spécifiques, conformément à l'article L151-19 du code de l'urbanisme.

La concertation en continu

Le registre a été ouvert en mairie afin de recueillir toutes les remarques et les questions au sujet du futur PLU et ce, avant le nouvel arrêt. Une communication spécifique a été menée dans le but d'informer la population de la prolongation de la concertation jusqu'au 25 juin 2021.

Le dossier arrêté en juillet 2019 est disponible à la consultation. Vous trouverez également un document expliquant l'ensemble des modifications et compléments que la

Municipalité souhaite apporter au dossier.

Une enquête publique aura lieu en fin d'année.

Elle permettra aux habitants qui n'ont pas pu consulter le dossier à ré-arrêter de le faire et d'émettre des observations en présence d'un commissaire-enquêteur.



La culture du tabac à Weyersheim



Récolte du tabac et plantation de tabac



Parmi toute la diversité de cultures présentes à Weyersheim, le tabac a tenu une place importante dans toutes les fermes.

Quelques éléments d'histoire...

C'est en 1618 que l'on cultiva pour la première fois du tabac à Bischwiller. La culture prit rapidement un essor important dans les villages aux alentours, dont Weyersheim. Le tabac cultivé était exclusivement du tabac brun, destiné à la fabrication de cigares. Du 17^e au 19^e siècle, c'était souvent la seule production destinée à la vente. Elle nécessitait beaucoup de travail manuel tout au long de son cycle de mars à décembre et toute la famille était mise à contribution, notamment pour la récolte et l'enfilage des feuilles.

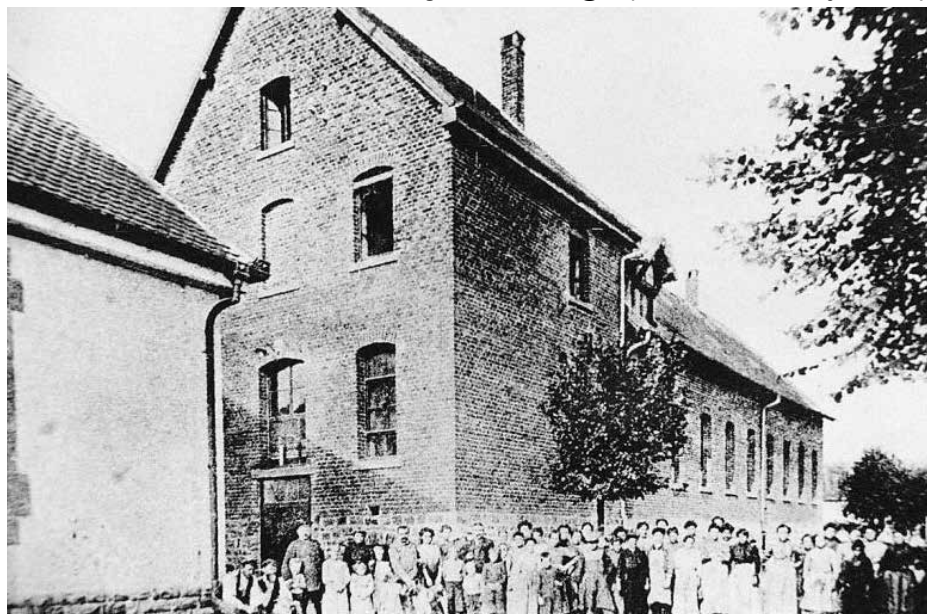
Celles-ci étaient séchées en étant suspendues dans de grands bâtiments en bois, les séchoirs à tabac. Construits dans le prolongement des maisons d'habitation, il en subsiste encore quelques-uns aujourd'hui dans le village.

La vente de tabacs constituait un revenu non négligeable pour les habitants, si bien que toute une filière s'organisa dans la région, notamment avec la construction dans les années 1850 de la Manufacture des Tabacs de Strasbourg. Au début du 20^e siècle, notre village abritait une fabrique de cigares dans un bâtiment près de la gare.

Dans les années 1970, quelques exploitations se spécialisèrent dans la production et construisirent des séchoirs plus grands à l'extérieur du village. Dès lors, la main d'œuvre familiale et amicale ne suffit plus pour assurer les travaux. De nombreux jeunes du village furent alors employés pendant les vacances scolaires pour la récolte du tabac. Cela reste pour beaucoup d'entre eux un excellent souvenir.



Manufacture de cigares Heuhaus@co (création 1907 à Weyersheim)





Séchoirs à tabac



Tri des feuilles



La culture tabacole d'aujourd'hui

Alors que le tabac brun constituait l'essentiel de la production jusque dans les années 1980, l'évolution du goût des fumeurs vers des cigarettes plus légères fit apparaître le tabac blond Virginie. Ce changement de consommation bouleversa le mode de production : il fut alors nécessaire d'investir dans des fours pour le séchage.

Seuls quelques agriculteurs ayant fait ce choix, la culture du tabac brun fut abandonnée en Alsace au début des années 2000.

Au fil du temps, la filière tabacole, organisée en coopérative, s'est modernisée et a exploré de nouveaux marchés. La production de tabac à cigarettes en France n'étant pas concurrentielle sur le marché mondial, il est devenu indispensable de réduire les charges de production.

A la fin des années 2000, une cinquantaine de tabaculteurs alsaciens franchirent alors le pas de la mécanisation de la culture.

Aujourd'hui, le principal débouché de la coopérative est le marché du tabac à chicha, principalement au Moyen Orient. Sur ce marché de niche, les atouts du tabac français sont appréciés : qualité supérieure, faible taux d'alcaloïdes, traçabilité de la production, main d'œuvre employée dans le respect des règles sociales, ...

Comment cultive-t-on du tabac ?

Le tabac est semé dès fin février dans des plateaux en polystyrène qui flotteront sur l'eau dans des serres jusqu'à sa plantation mi-mai.

Pendant cette période, les racines puisent dans l'eau les éléments nutritifs dont le plant a besoin. Il est également fortifié par plusieurs faucillages.

Après la plantation, la culture est binée mécaniquement et les rangs de tabac sont buttés fin juin pour permettre un bon enracinement. Des traitements sont appliqués, notamment contre le mildiou, véritable fléau de la culture pendant des siècles.

Vers la mi-juillet, les premières fleurs apparaissent. Celles-ci sont coupées manuellement pour permettre une meilleure croissance des feuilles. Fin juillet débute la récolte, entièrement mécanisée à l'aide de deux automotrices. Les feuilles mûrissent de bas en haut et 3 à 4 passages sont nécessaires pour ramasser environ 18 feuilles par plante.

Les feuilles récoltées sont conditionnées en containers de 6m³ et séchées en four de 11 containers.

A l'aide de sondes de température et d'humidité, le cycle de séchage de 7 jours, très technique et piloté par ordinateur, est adapté à la nature du tabac récolté. Le tabac est d'abord jauni à 38° et 95 % d'humidité avant d'être séché progressivement (limbe

des feuilles, nervures secondaires, côte principale). A la fin du cycle le four est à 67°.

Le tabac est alors refroidi et ré-humidifié pour pouvoir être trié selon sa qualité en deux lots par des saisonniers sur une chaîne de triage.

Les feuilles sont conditionnées en cartons de 100 à 120 kg et à 13% d'humidité pour une parfaite conservation.

Les clients de la coopérative, principalement allemands, viennent alors sur l'exploitation pour évaluer la qualité de chaque carton.

Le tabac est ensuite expédié dans des usines de première transformation situées en Belgique, en Italie ou en Croatie où il sera mélangé par grade de qualité et par étage foliaire pour répondre aux besoins du client final.

La qualité de la production française est reconnue sur le marché du tabac à chicha, qui est en expansion, seulement freiné par la crise sanitaire actuelle.

**La famille Zilliox
rue de la Dîme
reste aujourd'hui la seule
famille d'agriculteurs de notre
commune à cultiver du tabac.**



Adoptons la positive attitude !

Qui n'a pas pensé un jour que la vie serait plus agréable si chacun adoptait les bons comportements afin de maintenir un cadre de vie commun agréable et respectueux de tous ?

Nous avons bien sûr le droit de tondre, de faire des travaux de bricolage, d'écouter de la musique, de faire un tour en scooter, de promener notre chien... mais nous avons aussi le devoir de ne pas gêner les autres. Comme le disait John Stuart Mill, notre liberté s'arrête là où commence celle des autres.

Chaque geste compte !

Propreté

Mégots de cigarettes, masques, débris... les poubelles publiques les accueilleront avec plaisir ! Il suffit juste de faire quelques pas pour y déposer ses petits débris. Alors ne laissons pas chez les autres ce que nous n'aimerions pas à avoir à ramasser devant chez nous. Par ailleurs, il revient à chaque riverain de maintenir devant chez lui les trottoirs et caniveaux propres en toute saison (désherbage, déneigement, ramassage des feuilles mortes...).

Les crottes de chien sont interdites dans l'espace public y compris les espaces verts ! Plusieurs distributeurs de sachets sont mis à votre disposition dans notre commune. Utilisez-les sans modération !

Bruit

Le bruit constitue pour la plupart d'entre nous l'une des nuisances les plus fortement ressenties. En dehors de son importance pour la qualité de la vie, le bruit a aussi des répercussions prouvées sur la santé. De simple désagrément, il peut devenir une réelle source de stress.

Ces volumes sonores excessifs peuvent être liés à la circulation (moteurs de scooters, motos, quads, voitures, ...), aux bruits de voisinage (travaux privés ou professionnels, diffusion de musique, conversations,...), aux déclenchements injustifiés d'alarmes ou encore aux aboiements de jour comme de nuit.

Dans notre commune, les horaires en vigueur pour effectuer les travaux de jardinage et de bricolage susceptibles de créer une gêne pour le voisinage sont les suivants :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Depuis quelques temps, de très nombreux passages en scooter perturbent

la vie de plusieurs quartiers de notre commune. Nous comptons sur vous, jeunes conducteurs de 2 roues et sur vous, parents, pour que nos concitoyens retrouvent la tranquillité.

La vie en collectivité suppose une tolérance entre voisins : privilégiez tant que possible la discussion, nous n'avons pas toujours conscience de la gêne que nous occasionnons.

Sécurité

Constat est fait que de mauvaises habitudes ont été prises en matière de stationnement non autorisé, notamment sur les trottoirs, obligeant les piétons à se mettre en danger en marchant sur les voies de circulation. Cela peut aussi constituer une gêne pour les autres automobilistes en obstruant la visibilité ou en réduisant la voirie.

Aux abords des écoles, la situation est particulièrement critique et accidentogène aux horaires d'entrée et

de sortie : voitures garées au niveau des passages piétons, sur l'emplacement prévu pour les bus, devant les sorties de voitures, sur les trottoirs...

Montrons l'exemple à nos enfants et donnons-leur de bonnes habitudes en stationnant un peu plus loin et en marchant quelques pas. Cela peut être l'occasion d'un petit moment privilégié avec nos enfants tout en contribuant à notre bonne santé.

Certains véhicules stationnent sur des places marquées mais ne se déplacent jamais et s'octroient de façon quasi définitive le domaine public. Les places sur la voirie ne sont en aucun cas la propriété des riverains. Si le stationnement est autorisé, la place située devant votre maison ou votre logement ne vous est pas pour autant réservée.

**Pour bien vivre ensemble,
adoptons la positive attitude !**

Le saviez-vous ?

- L'abandon des déchets en ville comme dans la nature est passible d'une amende de 135 €. La sanction peut être portée à 1500 € si les déchets sont transportés dans une voiture (confiscation possible du véhicule ayant servi au transport).
- L'abandon des crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 35 €.
- Tout brûlage est strictement interdit ! Vos déchets verts, issus de la taille des haies, d'élagage, de débroussaillage ne doivent pas être brûlés mais valorisés par compostage ou transportés en déchèterie ainsi que les déchets provenant de vos travaux ou autres recyclables.
- Le niveau sonore ne doit pas dépasser certaines limites fixées par la loi. Il n'est pas nécessaire que le bruit soit nocturne pour que son auteur soit sanctionné.
- Le stationnement gênant (sur les trottoirs, les arrêts de bus, double-file, entrée d'immeuble...) ainsi que le stationnement abusif (plus de 7 jours au même endroit) expose à une amende de 35 € minimum.
- Le stationnement gênant ou dangereux (sur une place réservée aux personnes handicapées, sur un trottoir, sur une piste cyclable, à proximité d'une intersection, dans un virage...) expose à une amende de 135 € minimum.

INFORMATION CORONAVIRUS / INFORMATION

COVID-19

LOSS ÛNS ENÀNDER SCHÏTZE
PROTÈGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Wasche eich regelmässi d'Hand mit Seif
oder benütze e Wasser-Alkohol-Löösung
Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydroalcoolique



Hueschte un niese in de Elleböje
oder in e Nástüech
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Benütze e Nástüech
züem Wagwarfe
Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Wänn d'r Äbständ vün 2 Meter nit
respektiert kann ware, traje e chirurgisch
Mäsk oder e Kätégorie 1-Mäsk üss Stoff
Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1
quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée



Bhålte wenigstens
2 Meter Äbständ zü de Ändere
Respecter une distance d'au moins deux mètres
avec les autres



Vermeide gsellschaftliche Kontakte
(dién se üf 6 Lit begränze)
Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Hewwe eich nit am Gsicht
Éviter de se toucher le visage



Lifte üss so oft wie meiji,
wenigstens e paar Minüte jedi Stünd
Aérer les pièces le plus souvent possible,
au minimum quelques minutes toutes les heures



Begrieße ohne d'Hand ze dricke
un duen niemes umarme
Saluer sans serrer la main
et éviter les embrassades

Benütze d'digitale Änwandunge (TousAntiCovid) / Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(Numéro vert France / appel gratuit)

www.olec@isace.org

Séparation,
Divorce,
Conflits familiaux...

Avez-vous pensé à la médiation familiale ?

La médiation familiale peut vous aider à :

Aborder le conflit autrement

Apaiser les tensions

Rétablir un dialogue
constructif

Trouver ensemble des solutions
adaptées aux besoins de chacun

Préparer l'avenir

Respecter la place de chacun

! Entretien d'information gratuit sur rendez-vous
15 lieux de rendez-vous pour vous accueillir dans le Bas-Rhin

Pour plus d'informations, contactez-nous :

plateau Médiation Familiale 67

03.88.21.13.99

@contact67@mediation-familiale.eu

www.mediation-familiale.eu





En mai, six heureux événements sur la Zorn



**Festivités du 14 juillet 2021 :
un grand feu d'artifice à l'Espace W !**

Nous vous donnons rendez-vous
le 13 juillet à 21h30 place de la Mairie.
Des lampions et des brioches seront distribués aux enfants,
suivi d'un défilé aux lampions vers l'Espace W.

Un grand feu d'artifice viendra
nous émerveiller et nous rappellera des temps meilleurs
tout en nous redonnant de l'espoir.

Pas de buvette, ni restauration.